



Marché Public de
Prestations
Intellectuelles

Cahier des Clauses Techniques Particulières

Personne publique

Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Personne Responsable du Marché

Monsieur le Président de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Objet de la consultation

Evaluation ex ante pour la définition d'une politique publique d'intelligence territoriale

S'engager en faveur de la conception et l'émergence de la «Vallée de l'Hérault interconnectée, animée, promotrice, gestionnaire et communicante» pour réussir comme territoire pilote et innovant la mutation territoriale du XXIe siècle.

Contexte et objectifs de l'évaluation

La Communauté de Communes Vallée de l'Hérault

La Communauté de Communes Vallée de l'Hérault est un EPCI né en 1998. Elle regroupe actuellement 28 Communes pour plus de 36 000 habitants. Son territoire correspond à celui du Canton de Gignac. En tant qu'EPCI, la Communauté de Communes dispose de compétences intercommunales, telles le développement économique, l'aménagement de l'espace, l'accueil des Jeunes Enfants, l'élimination et valorisation des déchets ménagers, la protection et la mise en valeur de l'environnement le tourisme, et bientôt la gestion de l'eau, etc...

Le territoire de la Vallée de l'Hérault

Le territoire de la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault jouxte celui de la Métropole Montpellieraine. L'autoroute A750 reliant Clermont-Ferrand à Montpellier traverse la Communauté de Communes. La Vallée de l'Hérault est un territoire méditerranéen d'une grande qualité paysagère, marquée par un vignoble, des champs de céréales et des oliveraies en ce qui concerne les traditions agricoles locales ; des garrigues, des forêts de pins, et des reliefs escarpés aux alentours des Gorges de l'Hérault au Nord, à la limite méridionale du Causse des Cévennes à l'Ouest. Cette qualité paysagère est reconnue par l'existence sur le territoire d'un Grand Site de France labellisé, *Saint-Guilhem-Le-Désert Gorges de l'Hérault*, classé Natura 2000 et d'un autre espace labellisé Natura 2000, le Causse d'Aumelas et Montagnes de la Moure. Ce territoire est à l'interface entre le périurbain et le rural, comprenant à la fois des bourgs équipés en services publics et commerciaux structurants, et des villages, de tailles variables, certains peuplés par une centaine d'habitants et d'autres de taille intermédiaire. Les communes les plus peuplées, Gignac, Saint-André de Sangonis et Montarnaud, sont situées le long de l'axe autoroutier.

Les objectifs et motivations de l'évaluation

La Communauté de Communes Vallée de l'Hérault est engagée depuis sa création dans une vraie démarche de développement local. Elle poursuit un objectif de structuration de son activité et de ses services qui lui permet de prétendre peser sur le devenir de son territoire. Dans cette perspective, elle s'est dotée en 2007 d'un premier projet de territoire ayant permis de donner une cohérence à son action jusqu'en 2015. La Communauté de Communes est actuellement engagée dans une démarche de renouvellement de son projet de territoire pour la période 2016 – 2025.

Au cœur de ce nouveau projet, l'institution souhaite développer une gouvernance plus participative, entamer sa transition énergétique et, surtout, faire émerger ce qui correspond au contenu du concept de « Smart Vallée », afin de se donner les moyens nécessaires pour réussir la mutation territoriale du XXI^e siècle.

Ce dernier aspect est central, essentiel, et doit devenir la colonne vertébrale du projet territorial communautaire en concentrant une bonne part de la volonté d'innovation partagée par les élus et agents de la communauté de communes. Transversale par essence, l'intelligence territoriale participera à la réussite de la transition énergétique, de la gouvernance participative, du

CCVH – Direction de la prospective – CCTP – juillet 2016

Evaluation ex ante pour la définition d'une politique publique d'intelligence territoriale

développement économique, de la qualité des services, de l'aménagement de l'espace et de tous les projets menés par la communauté de communes dans le cadre de ses ambitions et de ses compétences. L'intelligence territoriale sera la mutation des décennies à venir, mutation à initier formellement, fortement, durablement, d'urgence.

Cette intelligence territoriale, qui doit devenir le socle et le centre névralgique du projet de territoire et en façonner toutes les thématiques en se mettant au service de toutes les compétences de la Communauté de Communes, demeure pourtant à ce jour souvent dans l'évanescence. Elle manque actuellement de consistance, de cohérence, d'appropriation par les acteurs locaux. Cette situation est en grande partie liée à une méconnaissance de ses tenants et aboutissants, à laquelle le présent appel d'offres doit apporter une réponse.

Même si chacun a conscience d'un exemple de politique mise en œuvre, d'action réalisée, opération initiée ou désirée, la transition est souvent difficile et incertaine entre un exemple entendu et la prise en compte des besoins locaux, des attentes, des aspirations, exprimés formellement, ou seulement repérables, voire encore latentes qu'il convient de commencer par cerner précisément. L'action à mettre en place pour répondre à ces besoins, une fois identifiés, est de plus assortie de solutions techniques différentes.

L'objet de cette évaluation *ex ante* est donc, à partir, d'une part, d'un diagnostic généraliste du territoire déjà réalisé, mais à compléter sur la thématique concernée, et, d'autre part, à partir des différentes orientations de développement territorial ayant émergé lors des phases de consultation grand public et des travaux des commissions des élus dans le cadre de l'élaboration du projet de territoire, **d'imaginer, de concevoir un ensemble cohérent de principes et finalités, d'usages et de services rendus, et, enfin, d'équipements et d'outils dans tous les domaines de l'action publique, de l'activité économique, de la vie domestique et privée.**

Ce travail devra présenter de façon pédagogique le sens donné à la mutation territoriale qui va être amorcée, en présenter la cohérence et la complétude, en organiser la faisabilité (ordre des priorités et phasage, que ce soit des politiques mises en œuvre, des équipements nécessaires, de la sensibilisation, de l'information et des formations à envisager, des conséquences dans les usages, etc...) et définir les indicateurs et critères d'évaluation pour la mise en œuvre d'un suivi opérationnel sur la durée.

Les objectifs de l'étude sont donc les suivants :

- Identifier les pratiques en cours ou émergentes dans les usages des TIC sur le territoire de la communauté de communes de la vallée de l'Hérault
- Identifier les besoins, attentes et aspirations et usages des TIC exprimés par les habitants et acteurs socioprofessionnels de la Vallée de l'Hérault
- Identifier les « bonnes pratiques », usages et politiques conduites en matière de développement des TIC dans la vie quotidienne, économique et des services publics observables par parangonnage méthodique dans les territoires français, notamment ruraux comparables à la communauté de communes de la vallée de l'Hérault.
- Identifier les besoins auxquels la Communauté de Communes a vocation et/ou a capacité à apporter une réponse opérationnelle ; cette réponse peut également être apportée par d'autres maîtres d'ouvrage sur des projets ciblés : il s'agira dans ce cas de figure d'identifier ces maîtres d'ouvrage.

- Proposer une ou plusieurs réponses opérationnelles possibles pour chacun des besoins exprimés, s'inscrivant dans une démarche d'intelligence territoriale, avec usage (ou non) des TIC
 - Établir un comparatif entre les réponses opérationnelles proposées, sur plusieurs critères (faisabilité technique, coûts, personnel à mobiliser, durée de mise en place de la réponse, ...)
 - Établir un listing des équipements nécessaires pour chaque réponse opérationnelle proposée
 - Recenser de façon précise les modes de financement mobilisables, tant pour un maître d'ouvrage public que pour un maître d'ouvrage privé selon les formes d'investissement concernées, en précisant les modalités d'éligibilité des dépenses
- Définir des indicateurs et critères d'évaluation pour la mise en œuvre d'un suivi durable des opérations proposées.

Le cadre de l'évaluation, période de référence et échelles

L'évaluation portera sur les besoins exprimés sur le territoire appelant une réponse en termes d'intelligence territoriale et/ou d'utilisation des TIC. Elle comportera une réflexion sur les usages de la population de la Vallée de l'Hérault en l'état actuel de la situation et leurs évolutions possibles au regard des besoins exprimés. L'évaluation traitera également des équipements nécessaires pour mettre en œuvre une réponse d'intelligence territoriale adaptée aux besoins et aux usages, ainsi que les modalités de mise en œuvre de ces équipements. Il apparaît nécessaire d'inclure des critères comparatifs entre plusieurs réponses techniques répondant à un même besoin ou usage.

L'échelle de l'étude portera sur tout le territoire des 28 Communes de la Vallée de l'Hérault, ainsi que sur les différents services de la Communauté de Communes, qui ont vocation à être tous concernés par les conclusions de l'étude.

Les acteurs de la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault

En sa qualité de collectivité compétente en matière de développement socio économique, la CCVH est par nature motrice du territoire dans la réflexion à conduire sur les thématiques qui concernent cet appel d'offre. Cependant d'autres acteurs, tant publics que privés ou associatifs, sont véritablement acteurs du territoire, de son développement, de ses évolutions et devront être pris en compte, voire associés, à la démarche d'investigation et de formalisation d'un projet. Le processus de création, à échéance de la mise en œuvre de la loi NOTRe (2020), d'un conseil de développement pour la CC est à intégrer dans les éléments de réponses.

Le Conseil départemental s'est positionné comme maître d'ouvrage pour l'équipement en fibre optique.

Les communes sont des partenaires essentiels de toute forme de développement local.

L'ensemble des services publics doit participer à la définition des besoins, à la réflexion sur les usages actuels et à venir. Cela concerne aussi bien Pôle emploi, la CAF ou la MSA qu'EDF

L'Éducation nationale et la formation agricole doivent être considérées comme prioritaires et stratégiques dans la prise en compte des besoins, des usages, des publics

Dans les secteurs économiques traditionnels du tourisme, de l'agriculture, du logement, de la santé et des pratiques médicales, de l'artisanat, du commerce ou encore de la Banque les besoins et les usages évoluent : cela est à prendre en compte de manière toute particulière.

Au-delà, tant dans l'économie de production que des services ou encore dans le monde associatif notamment culturel ou tourné vers la jeunesse, les besoins et les usages devront être étudiés.

Le questionnement évaluatif

Question principale :

Dans la vie quotidienne des habitants comme en matière de développement économique, social et culturel, quels sont les usages à faciliter et favoriser, les applications à déployer, les besoins en équipements pour faire de la vallée de l'Hérault un territoire socialement et techniquement animé, gestionnaire, promoteur et communicant » ?

Au XXI^e siècle, les évolutions techniques en matière de technologies de l'information et de la communication apparaissent comme les moteurs du développement des territoires. Les outils du numérique sont dans la période actuelle ce que furent en leur temps la roue, le chemin de fer ou le moteur à explosion : des inventions sans précédent ayant potentiellement vocation à révolutionner les usages sociaux et l'organisation politique, sociale et économique des sociétés. Cependant, toute invention ne devient une innovation qu'à partir du moment où son utilité est pensée dans un cadre spatial, temporel et culturel donné, c'est-à-dire dans le contexte particulier dans lequel elle devra s'accommoder d'un cadre social préexistant.

Le questionnement de la communauté de communes de la Vallée de l'Hérault découle de ce constat : si les outils des TIC existent actuellement d'un point de vue technique, quelle utilisation et quelle appropriation doivent en être faites pour répondre aux besoins et aux attentes des habitants du territoire ?

La vision de l'intelligence territoriale que la Communauté de Communes souhaite acquérir doit comprendre à la fois une approche visant à renforcer l'attractivité et la compétitivité du territoire en mettant en valeur les productions locales, et une approche visant à renforcer la mise en réseau des acteurs locaux afin de promouvoir des projets de développement endogènes. L'institution envisage en effet l'intelligence territoriale comme la meilleure manière de développer des synergies entre des projets locaux, donc entre les acteurs porteurs de ces projets, afin de renforcer un développement territorial choisi et favorisant l'identité collective.

L'étude souhaitée par la communauté de communes doit donc permettre, par une enquête de terrain, des rencontres ou toutes autres modalités jugées adéquates, de faire émerger les besoins et les attentes des différents acteurs du territoire : il s'agit à la fois des citoyens, des entreprises locales, des associations, travailleurs indépendants, personnes âgées, jeunes et toutes autres catégories de public qui composent la diversité de notre territoire.

À ce sujet, il faut rappeler que la communauté de communes de la Vallée de l'Hérault ne dispose pas à l'heure actuelle d'un accès uniforme et performant sur l'ensemble de son territoire, que ce soit pour les réseaux téléphoniques mobiles ou pour les réseaux internet. De nombreux problèmes persistent sur certaines parties du territoire. Cependant, la réflexion actuelle s'inscrit dans une perspective de long terme. Des évolutions futures devraient grandement modifier cet état de fait, à un horizon plus ou moins proche. C'est notamment le déploiement de la fibre optique sur l'ensemble du territoire national à l'horizon 2020 qui amène la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault à mener une réflexion globale sur les usages et services des TIC, bien qu'elle ne se situe pas au rang des territoires les plus favorisés en la matière dans l'état actuel des choses.

En filigrane, l'intelligence territoriale que la communauté de communes cherche à développer doit s'articuler avec deux autres réflexions transversales que sont la gouvernance participative et la transition énergétique. Les trois dimensions s'inscrivent dans la recherche d'une reconnaissance en tant qu' « Agenda 21 » local du nouveau Projet de Territoire pour la période 2016-2025. Cette labellisation ne sera obtenue qu'à condition de respecter certains objectifs et certaines modalités de mises en œuvre, qui concernent tous les champs dans lesquels les dispositifs liés aux TIC interviendront :

5 finalités de l'Agenda 21 :

- La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère
- La préservation de la biodiversité et la protection des milieux et des ressources
- La cohésion sociale et la solidarité entre territoires et générations
- L'épanouissement de tous les êtres humains et la qualité de vie
- Des dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation durables

5 modalités de mise en œuvre de l'Agenda 21 :

- La participation des acteurs
- L'organisation du pilotage
- La transversalité des approches
- Une évaluation partagée
- Une stratégie d'amélioration continue

Le questionnement relatif à l'émergence d'une « Smart Vallée de l'Hérault » doit donc s'inscrire dans ce cadre de réflexion. Un des points importants mis en avant par la démarche de labellisation « Agenda 21 » est la stratégie d'amélioration continue. Pour que celle-ci existe, le suivi évaluatif des dispositifs d'intelligence territoriale doit pouvoir se faire de manière régulière et selon des modalités convenables en termes de faisabilité.

Un dernier aspect sera de veiller à ce que les services et solutions techniques proposés puissent être mises en place équitablement sur les 28 Communes du territoire.

Organisation de la mission et prestations attendues

3.1) Le calendrier prévisionnel

- Lancement de l'étude : septembre 2016
- Phase 1 : Définition de la méthodologie et coconstruction du référentiel d'évaluation, collecte de données, phase exploratoire, rencontres ciblées et élaboration du référentiel d'enquêtes
 - Réunion du comité de pilotage, premiers constats et validation de la méthode
- Phase 2 : Démarche participative, réunions de travail, phases de concertations thématiques ; formalisation de possibles réponses techniques
- Phase 3 : Synthèse et conclusions évaluatives partagées
 - Réunion du comité de pilotage
- Rendu du rapport final : février 2017

3.2) Méthodologie et prestations attendues

La méthodologie mise en œuvre devra :

- recenser les différents usages et applications qui pourraient émerger et avoir une utilité et trouver utilisateurs sur le territoire (parangonnage)

- mobiliser la réflexion et faire émerger les besoins, attentes et aspirations explicites ou latents des différents types d'usages et usagers tant privés que domestiques ou professionnels (méthodes participatives)

- présenter les meilleures options techniques à mettre en œuvre permettant l'apparition et la généralisation de ces nouveaux usages (équipements nécessaires) en propositions cohérentes pour l'ébauche d'un plan d'action territorial décennal

- être extrêmement attentif à l'éventail de la couverture thématique et géographique dans les investigations menées comme dans les propositions présentées (principe d'équité)

-recenser les différents types de financements mobilisables et leurs conditions (critères d'éligibilité en maîtrise d'ouvrage, en types de dépenses, en calendrier, ...) : Fonds européens de développement économique et équipement territorial, appels à projet, soutien à l'innovation, Caisse des dépôts et consignations, État, Région, Partenariats public/privé

Le budget qui peut être consacré à cette évaluation ex ante est de 40 000 € TTC

3.3) Pilotage de la mission

La mission sera pilotée par un Comité de pilotage composé d'élus de la CCVH, de représentants des communes, de représentants d'utilisateurs dans différents domaines (Éducation, Formation, Culture, Agriculture, Tourisme...) et présidé par le président de la CCVH

La mission sera suivie par un Comité technique composé au moins de représentants de la direction prospective et de la direction informatique de la CCVH et coordonnée par le directeur de la prospective.

3.4) Les rendus attendus

Le rendu devra contenir :

- un diagnostic actualisé territorial sous l'angle des TIC tant en ce qui concerne les usages et les utilisateurs actuels que les équipements existants utilisés ;
- des scénarios sur les évolutions prospectives de ces usages à venir et les équipements à prévoir ainsi que les scénarios correspondants sur la nature des équipements et formations à prévoir pour permettre l'émergence de nouveaux usages et applications identifiés domaine par domaine avec estimation financière et phasage cohérent ; présentés sous forme de propositions pour l'ébauche d'un plan d'action territorial décennal
- les scénarios de financements les plus adéquats des options présentées au regard des financements mobilisables.

3.4.1) Structure et présentation des rendus et résultats

Compétences demandées

L'équipe retenue pour mener à bien la mission devra avoir des compétences et savoir-faire :

- En évaluation des politiques publiques et prospective territoriale
- En évaluation des usages et besoins du numérique
- En mise en place de l'intelligence territoriale
- En technique et méthode de concertation et de participation citoyenne
- En mobilisation de financements pour la conception et la mise en œuvre de politiques publiques et d'équipements à vocation économique

Critères de jugement

L'offre sera analysée avec comme critères :

- **L'expérience dans des investigations telles que celles demandées (10%)**
- **La composition pluridisciplinaire de l'équipe (10%)**

- **La méthodologie proposée (75%) (dont diagnostic et enquêtes de terrain (20%), parangonnage (15%), propositions pour l'ébauche d'un plan d'action territorial décennal (20%), le guide de financements mobilisables (15%), propositions quant à la collaboration avec le comité technique et le comité de pilotage (5%))**
- **Le prix (5%)**

Présentation des offres

Les offres des candidats comprendront :

- les références et la formation des chargés d'études qui mèneront effectivement les travaux ;
- l'équipe proposée pour la mission ainsi que les références de chacun de ses membres ;
- une **note présentant la méthodologie** proposée qui mentionnera :
 - la méthodologie générale du bureau d'étude (collecte de données, exemple de référentiel d'évaluation, nombre et nature d'entretiens, mode de concertation et réunions proposés...);
 - la nature des documents produits ;
 - la durée des phases d'étude (à justifier si différente de l'échéancier prévisionnel).
- un devis détaillé mentionnant notamment :
 - le coût de journée de chaque intervenant ;
 - la décomposition des temps d'intervention par intervenant et par étape de travail ;
 - les coûts annexes (prestations et documents complémentaires) ;
 - le coût global de l'intervention (avec propositions de modalités de paiement...).

Dispositions diverses

5.1) Confidentialité

Le bureau d'étude chargé de l'évaluation s'engage à respecter les règles de discrétion professionnelle en vigueur, notamment en ce qui concerne le secret des entretiens réalisés au cours de l'étude.

5.2) Propriété de l'étude

L'étude sera dans tous ses aspects propriété de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault.